

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 1er novembre 2023

Le Conseil fédéral punit doublement les familles paysannes

Le Conseil fédéral a adopté les derniers ajustements du train d'ordonnances agricoles. Il maintient les importantes redistributions des paiements directs en faveur des nouvelles contributions au système de production. De plus, il anticipe déjà le programme d'économies prévu dans le cadre du budget 2024 de la Confédération. Il en résulte une double réduction des paiements directs pour les exploitations concernées. L'Union suisses des paysans demande au Parlement de corriger le tir dans le cadre des débats sur le budget.

Le train d'ordonnances de cette année prévoyait des redistributions d'une valeur de 100 millions de CHF dans les paiements directs afin de financer les nouvelles contributions au système de production. Cette réaffectation est désormais jugée nécessaire en raison de la forte participation des agriculteurs et agricultrices aux nouveaux programmes tels que la contribution pour des techniques culturales préservant le sol ou la contribution à la mise au pâturage. Pour financer ces programmes, le Conseil fédéral réduit la contribution de base, les contributions SST, les contributions pour les surfaces de promotion de la biodiversité de qualité I et celles pour une durée de vie productive plus longue des vaches. Ces pertes pour les familles paysannes doivent désormais impérativement être compensées par des prix de marché plus élevés.

L'Union suisse des paysans (USP) regrette que le financement n'ait pas été suffisamment pris en compte lors de la planification des nouveaux programmes et que ces réaffectations aient été décidées dans un deuxième temps. Cette décision touche doublement les familles paysannes, puisque des coupes générales de 2.2 % du budget de l'agriculture sont prévues pour l'année prochaine dans le cadre du plan d'économies. L'USP demande au Parlement de corriger, lors de la session d'hiver, cet exercice d'économie injuste qui se reporte sur le dos des familles paysannes. Exiger davantage de prestations dans un contexte de renchérissement et réduire ensuite les moyens financiers est irresponsable.

En revanche, il est réjouissant de constater que la discussion sur le versement direct des suppléments laitiers est désormais définitivement close. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le système actuel dans ce contexte, ce que l'USP salue.

Enfin, le Conseil fédéral a décidé de maintenir les objectifs de réduction des pertes d'éléments fertilisants au niveau fixé lors de la consultation, bien que l'USP ait clairement montré dans sa prise de position qu'une réduction des pertes d'azote de 15 % était trop élevée et que seule une réduction de 10 % était réaliste.

Renseignements:

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54 Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66 Michelle Wyss, responsable de la division Économie agraire de l'USP, tél. 056 462 50 08 www.sbv-usp.ch